



Source fonds de plan: 21-114_AVP2_Plan_ind5_11-04-2025 dressé par
URBATERRA, 46 rue Jean Bodin, 49000 ANGERS.

PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/2000

Maitre d'Ouvrage : SOPHIA AMENAGEMENT
82 rue dupetit Thouars
49000 ANGERS

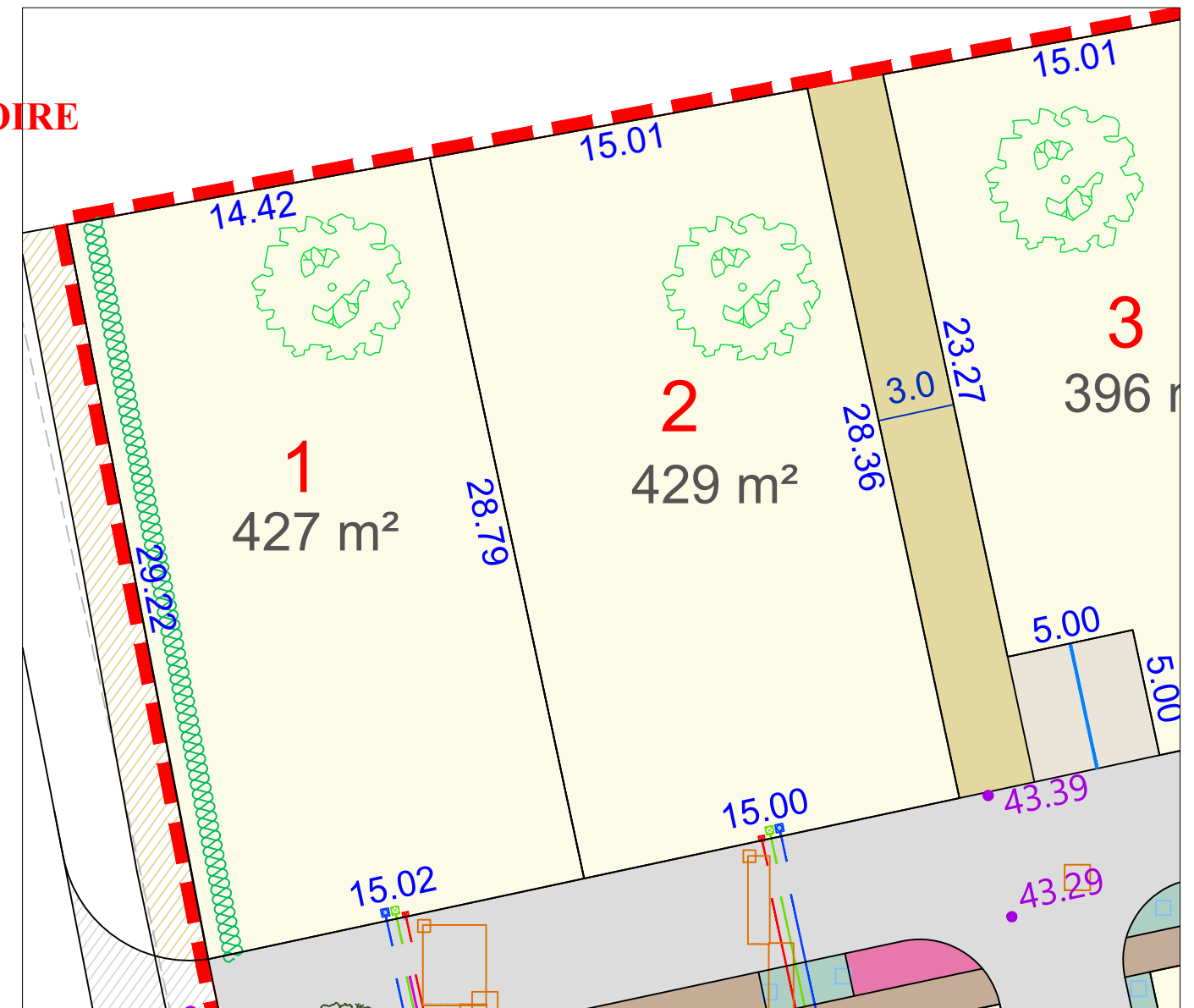
Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 fax : 02.43.41.42.06

PLAN DE BORNAGE
Lot 2
Echelle : 1/250



Section ZI n°...
Superficie : env. 429 m²
Surface de plancher : ...m²

PROVISOIRE



--- périmètre lotissement

lot

chaussée

stationnement

trottoir

aire de dépose des ordures ménagères

cheminement piéton

engazonnement

massif

noue engazonnée

10.00 cote lot

haie plantée par l'aménageur

arbre conservé

arbre planté

Arbre planté sur parcelle cessible à charge acquéreur

borne OGE plaque nouvelle

coffret électrique

regard télécom

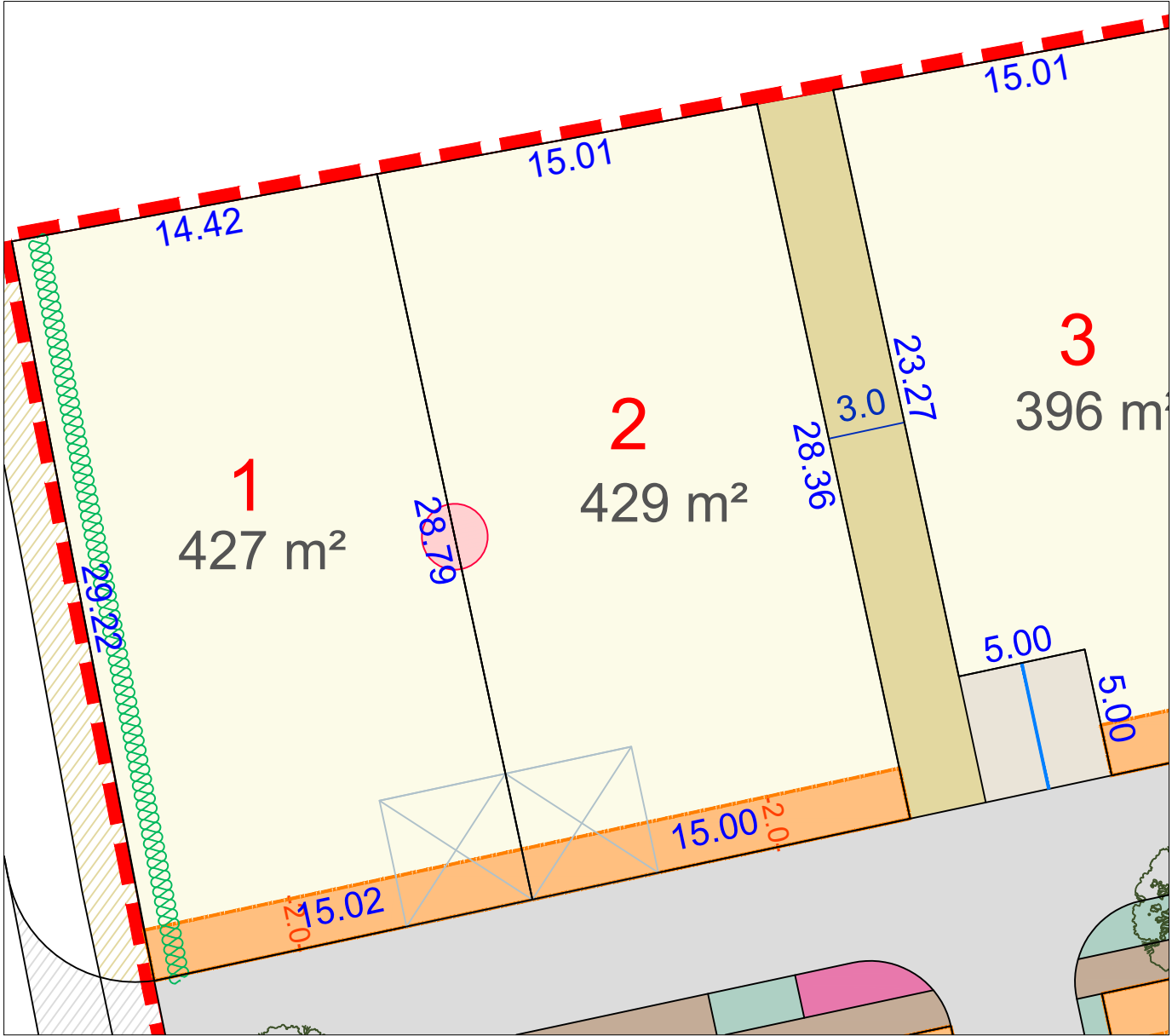
citerneau AEP

regard EU

56.99 cote voirie projet

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.
La superficie et les cotes périmétriques ne seront définitives qu'après le bornage du lot.

Règlement Graphique
Lot 2
Echelle : 1/250



Zone inconstructible



Zone comprenant l'accès imposé au lot
- avec stationnement
- non constructible



Zone comprenant l'accès au choix au lot
- avec stationnement
- non constructible



Implantation totale ou partielle
obligatoire en limite séparative



Implantation totale ou partielle obligatoire
sur à minima une des deux limites
séparatives au choix



Sur les lots en limite d'emprise
publique:
- clôture réalisée par l'aménageur
- haie plantée par l'aménageur
- retrait obligatoire de 2.0 m de la
limite pour toutes constructions.

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en à compléter arrêté
n°PA à compléter

Etabli en avril 2025